

Foulées de Rives / Villeréal

règlement

Organisation :

La manifestation intitulée 'Foulées de Rives/Villeréal' est organisée par le Comité des fêtes de Rives, association loi 1901, le dimanche 22 juin 2025. Cette course traverse 7 communes : Rives, Villeréal, Gavaudun, Paulhiac, Le Laussou, Dévillac, St Etienne de Villereal.
C'est une course à pied hors stade avec classement.

Parcours - Départ :

Trois parcours fléchés seront proposés (affichés le jour de la course)

Un parcours en ligne de 23km avec 3 ravitaillements en eau et alimentation solide (6km-12km-18km). Cette course est ouverte aux personnes valides hommes et femmes à partir de la catégorie Espoirs (2003-2005)

Départ : 8h30 au pied du château de GAVAUDUN

Un bus sera mis à disposition des concurrents en possession de leurs dossards jusqu'à 7h30 dernier délai à l'hippodrome du Pesquié à Rives pour rallier le départ de la course.

Un parcours de 10km ouvert aux personnes valides hommes et femmes à partir de la catégorie Cadets (2008-2009) . 1 ravitaillement en eau et alimentation solide (5km).

Départ : 9h00 au Parvis de l'Église de Villeréal

Relais (2x5km) sur le parcours du 10km ouvert aux personnes valides hommes et femmes à partir de la catégorie Minimes (2010-2011) 1 ravitaillement en eau et alimentation solide (5km).

Départ : 9h00 au Parvis de l'Église de Villeréal

Une navette sera mise à disposition des seconds relayeurs (et pour le retour des premiers) à 8h45 à l'hippodrome du Pesquié à Rives.

Licences et PPS :

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de

circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

Catégories autorisées sur les parcours :

Catégories autorisées en tenant compte du Km-effort (100m de dénivelé positif = 1 km supplémentaire)
Parcours 23km(D+300m) 26km-effort, course ouverte à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2005 et avant)

Parcours 10km (D+100m) 11km-effort, course ouverte à partir de la catégorie Cadets (nés 2009 et avant)

Parcours relais 2x5km (D+100m) 5.5km-effort, course ouverte à partir de la catégorie Minimes (nés 2011 et avant)

Les inscriptions et droits d'engagement

Pour la course de 23km

*Préinscriptions sur internet jusqu'au vendredi 20 juin minuit sur le site : www.chrono-start.com et paiement en ligne 14€

*Préinscriptions par courrier jusqu'au vendredi 20 juin, paiement par chèque 14 € à l'ordre du comité des fêtes de Rives, à envoyer à : Frédéric Barou 1227 route de lestang 47210 Rives

*Retrait des dossards à l'Hippodrome du Pesquié : dimanche 22 juin de 7h00 à 7h30

Pour la course du 10 km :

*Préinscriptions sur internet jusqu'au vendredi 20 juin minuit sur le site : www.chrono-start.com et paiement en ligne 10 €

*Préinscriptions par courrier jusqu'au vendredi 20 juin, paiement par chèque 10 € à l'ordre du comité des fêtes de Rives, à envoyer à : Frédéric Barou 1227 route de lestang 47210 Rives

*Inscription sur place le matin de la course de 07h30 à 08h30 et paiement 12 €

*Retrait des dossards à l'Hippodrome du Pesquié : dimanche 22 juin de 7h45 à 8h45

Pour la course du relais (2x5km)

*Préinscriptions sur internet jusqu'au vendredi 20 juin minuit sur le site : www.chrono-start.com et paiement en ligne 12€/relais

*Pré-inscriptions par courrier jusqu'au vendredi 20 juin, paiement par chèque 12€/relais à l'ordre du comité des fêtes de Rives, à envoyer à : Frédéric Barou 1227 route de lestang 47210 Rives

*Inscription sur place le matin de la course de 07h30 à 08h30 et paiement 14 € / relais

*Retrait des dossards à l'Hippodrome du Pesquié : dimanche 22 juin de 7h45 à 8h45

Dossards :

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit .

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée, ainsi que toute personne ne courant pas avec son propre dossard.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
Les dossards doivent être lisibles lors de la course et agrafés sur le devant.
Les personnes sans dossard sont interdites sur le parcours pendant l'épreuve.

Règles sportives :

Tout suiveur sans dossard est interdit sur le parcours pendant l'épreuve.
Le port d'oreillettes n'est pas autorisé.
Téléphone portable recommandé sur le 23km.

Assurances :

Les organisateurs sont couverts par un contrat d'assurance Responsabilité civile souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ contrat n° 42701083. Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Protection de la vie privée

Conformément à la loi dite 'informatique et liberté' les concurrents sont informés que les résultats seront publiés sur internet.

Droit à l'image : tout utilisateur et ses ayants droits autorise expressément les organisateurs des Foulées de Rives/Villeréal à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises pendant l'épreuve, sur tous supports, y compris les documents promotionnels ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette date.

Sécurité et Assistance médicale

Les routes demeurant ouvertes à la circulation et les chemins ouverts aux usagers, tous les participants devront respecter strictement les règles du code de la route. A chaque intersection, des signaleurs assureront la sécurité des participants, tous les concurrents devront impérativement obtempérer aux consignes des signaleurs.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition en cas de force majeure sans remboursement des inscriptions. Ainsi que de déclarer hors course et d'arrêter tout coureur pour des raisons médicales ou de sécurité. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Surveillance médicale assurée par Protection Civile du Lot et Garonne 47 BOE.

Perte ou Vol

Le comité des fêtes de Rives décline toute responsabilité quant aux vols, pertes ou accidents

susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ou un spectateur ne pourra faire valoir le droit quelconque vis-à-vis de l'organisateur.

Réclamations/Jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

Les récompenses

Pour la course du 23km :

*Aux 3 premiers du scratch hommes et femmes

*Aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (pas de cumul)

Pour la course du 10 km :

*Aux 3 premiers du scratch hommes et femmes

*Aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (pas de cumul)

Pour la course du relais (2x5km)

*Premier relais féminin

*Premier relais masculin

*Premier relais mixte

Les catégories d'âges pour l'année 2025 et distances maximales

Minimes : 2010-2011

Cadets : 2008-2009

Juniors : 2006-2007

Espoirs : 2003-2005

Seniors : 1991-2002

Masters 0 : 1990-1986

Masters 1 : 1985-1981

Masters 2 : 1980-1976

Masters 3 : 1975-1971

Masters 4 : 1970-1966

Masters 5 : 1965-1961

Masters 6 : 1960-1956

Masters 7 : 1955-1951

Masters 8 : 1950-1946

Masters 9 : 1945-1941

Masters 10 : 1940 et avant

Distance maximale pour la catégorie Minimes : 7.5km

Distance maximale pour la catégorie Cadets : 15km

Distance maximale pour la catégorie Juniors : 25km

Autres catégories distance illimité